



CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERSÉRIES DÉRIVEURS – QUILLARDS VOILE LÉGÈRE

CN BISCARROSSE OLYMPIQUE

Lac de Biscarrosse – Landes

30 mai - 2 juin 2019
Grade 3

AVIS DE COURSE



WWW.CNBO.FR



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'ISAF du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/77

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.
- 1.2. les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions fédérales »,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE (DP)

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. Equipages admis à participer.
 - 3.1.1. L'épreuve est réservée aux concurrents de 15 ans et plus ainsi qu'aux concurrents étrangers (décision 6.1.4 du Conseil d'Administration de la FFVoile en date du 18/11/06).
 - 3.1.2. Pour les quillards, un membre de l'équipage devra avoir au moins 19 ans.
 - 3.1.3. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).
- 3.2. INTERSÉRIE DÉRIVEUR – QUILLARD VOILE LÉGÈRE
La régate est ouverte à tous les bateaux inscrits dans la [table des ratings de la FFVoile](#)
 - Dériveurs à l'exception des bateaux volants (à foil) et les dériveurs ayant un rating supérieur à 1350.
 - Quillards voile légère, à l'exception des bateaux ayant un rating supérieur à 1250.
- 3.3. Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le lien suivant : <http://evenements.ffvoile.fr/CFVLI>
- 3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.5. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Pour les inscriptions **complètes PAYÉES avant le 10 mai**, les droits requis sont de **65 € par personne** (dîner des équipages compris).

Pour les inscriptions **complètes PAYÉES à partir du 10 mai** (horodateur site internet), les droits requis seront de **95 € par personne**.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription, Jauge et contrôle :

Le 29 mai Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 16H00 à 19H00.

Le 30 mai Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 08H00 à 11H30.

5.2 Jours de course :

Date	Classes	Heure	
30 mai	Toutes	13 H 00 14 H 30	Briefing 1er signal d'avertissement - Course(s)
31 mai	Toutes	8 h 45 10 H 00	Briefing 1er signal d'avertissement - Course(s)
1 ^{er} juin	Toutes	8 H 45 10H 00 19 H 30	Briefing 1er signal d'avertissement - Course(s) Palmarès et repas coureurs
2 juin	Toutes	journée de réserve	

5.3 Si le championnat est validé le 1^{er} juin, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17 h.
Si le championnat n'est pas validé le 1^{er} juin, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13 H le 2 juin.

6. JAUGE

Intersérie : application de la jauge intersérie

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_Regles_Interserie_Der_Who_2015.pdf

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site Internet du championnat (<http://evenements.ffvoile.fr/CFVLI>), affichées au tableau officiel d'information et disponibles sur demande.

Une fiche de course reprenant les informations principales sera donnée à la confirmation des inscriptions les 29 et 30 mai.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit ou longue distance. La zone de course sera le lac de Biscarrosse.

9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 9.1. Un arbitrage semi direct pourra être mis en place et sera décrit dans les Instructions de course. La RCV 44.1 sera modifiée.
- 9.2. Toute demande de réparation sur les groupes de vitesse devra être déposée dans le temps limite de réclamation le premier jour de courses programmé.

10. CLASSEMENT

- 10.1. Trois courses devront être validées pour valider la compétition.
- 10.2. (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 10.3 En fonction du nombre et du type de bateaux inscrits, des groupes de vitesse seront mis en place sur les bases suivantes :
 - DERIVEURS
 - Fast : Rating ≤ 1000
 - Medium : Rating entre 1005 et 1100
 - Light : rating ≥ 1105
 - QUILLARDS VOILE LÉGÈRE
 - Fast : Rating ≤ 1000
 - Medium : Rating > 1000

Ils seront affichés au plus tard le 30 mai 2019 à 12H00.

11. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs devront s'inscrire au secrétariat à leur arrivée.

12. PLACE AU PORT – MISE À L'EAU DES QUILLARDS

L'organisateur mettra à disposition des corps morts pour les quillards voile légère.

La mise à l'eau des quillards voile légère se fera le 29 mai de 17 H à 19 H et le 30 mai de 08 H à 11H
L'organisateur prendra en charge, par bateau inscrit définitivement, les frais correspondant à une mise à l'eau avant l'épreuve effectuée aux heures indiquées ci-dessus et à une sortie de l'eau à la fin du championnat.

13. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14. COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

15 LES TITRES DE CHAMPIONS de FRANCE DECERNES

15.1 LES TITRES DE CHAMPION(NE), DE VICE-CHAMPION(NE) DE FRANCE ET DE 3^{EME} seront décernés aux 3 premiers équipages des groupes définis dans AC 10.3.

15.2 Les trois premiers équipages des groupes définis à l'AC 10.3 recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze

16. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

17. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France Intersérie Dériveur Quillard Voile légère 2019 », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département Voile Légère

17 rue Henri Bocquillon

75015 PARIS

☎ : 33 (0)1 40 60 37 01 📠 : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.org

E-mail : dptvoilelegere@ffvoile.fr

SITE INTERNET DU CHAMPIONNAT : <http://evenements.ffvoile.fr/cfpvli>

Organisation Technique :

CNBO - 1427 av. Pierre Georges LATECOERE 40600 BISCARROSSE

☎ : +33/(0)5 58 78 10 51

Email : cnbo@wanadoo.fr

Web Site : <http://cnbiscarrosseolympique.jimdo.com/>

RESTAURATION

Pour le repas coureurs du samedi soir, les accompagnateurs pourront participer au repas au tarif de 20 euros (10 euros pour les moins de 11 ans), là aussi réservation possible en ligne.

HÉBERGEMENTS :

- Camping-car possible sur site.

Pas de camping possible sur site.

- Pour hôtels, campings, prière de contacter :

OFFICE DU TOURISME

55 place Georges Dufau

40600 BISCARROSSE

Web: <http://www.biscarrosse.com/> ☎ : +33 (0) 558 782 096 📠 : +33 (0) 558 782 365

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf